



Rapport d'activités 2023

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT



Information, Conseil, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation

avec le soutien de



Table des matières

A.	Eléments de contexte	3
1.	La Maison de l'Environnement, un acteur de l'Education relative à l'Environnement (ErE)....	3
2.	Des activités envisagées à travers le prisme des Objectifs de Développement Durable.....	4
B.	Rapport d'activités	5
1.	Missions générales	5
2.	Les activités d'information, conseil et formation	6
2.1.	La permanence	6
2.2.	Le centre de documentation.....	9
2.3.	Fiches-conseil et farde DD.....	10
3.	L'organisation de concertations territoriales	11
3.1.	Production d'éléments de méthode	11
3.2.	Concertation autour d'un projet de mobilité douce à Enghien	12
3.3.	Accompagnement du projet d'implantation d'un circuit de motocross sur le territoire de Courcelles.....	12
3.4.	Module de formation « Animer une concertation » à destination des futurs éco-conseillers	13
4.	Accompagnement de projets	13
4.1.	Mise en place d'un « Défi Biodiversité » et production d'un guide méthodologique	13
4.2.	Accompagnement d'un projet citoyens : "Récolte de déchets organiques en vélo cargo"	14
5.	Activités de mise en réseau	15
5.1.	Co-organisation des Rencontres de l'ErE.....	15
6.	Expertise	16
6.1.	Participation à des commissions et groupes de travail régionaux.....	16
6.2.	Participation à des jurys et comités d'accompagnement.....	17
7.	Activités de promotion.....	18
7.1.	Site web et réseaux sociaux	18
7.2.	Stand au salon Municipalia	19
7.3.	Festival « La Semo »	19
7.4.	Rencontres de la Participation Citoyenne.....	19
8.	Vie de l'équipe.....	20
9.	Auto-évaluation	22
C.	Contacts.....	23

A. Éléments de contexte

Le présent rapport fait le bilan des activités de la Maison de l'Environnement qui se sont déroulées entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2023**. Le programme d'activités qui sous-tend la présente mission (joint en annexe 1) a été soumis à l'Administration et à la Ministre wallonne de l'Environnement en octobre 2022. Un comité d'accompagnement de lancement de la subvention s'est tenu le 13 février 2023 pour présenter le programme envisagé et un second, intermédiaire, a eu lieu le 12 septembre 2023. Les comptes rendus des séances sont joints en annexe 2.

1. La Maison de l'Environnement, un acteur de l'Education relative à l'Environnement (ErE)

La Maison de l'Environnement s'engage à promouvoir l'ErE en orientant ses actions vers un public adulte et en soutenant des dynamiques territoriales et de concertation. Son objectif principal est **de mobiliser et d'impliquer chaque individu** afin de favoriser des changements de comportement concrets et positifs pour améliorer le cadre de vie.

Les axes d'intervention de la Maison de l'Environnement incluent les fondements de l'ErE. Notamment, la Maison de l'Environnement vise à sensibiliser le public adulte aux enjeux environnementaux et à leur fournir des connaissances et des compétences pour agir de manière responsable et durable. Par ailleurs, elle accompagne des dynamiques de territoire.

Le présent rapport fait référence aux « piliers » et activités transversales tels que définis par le SPW ARNE. Chaque action décrite dans le rapport sera systématiquement identifiée au regard du pilier ou de l'activité auxquels elle se réfère, selon la nomenclature présentée en page suivante :



Activités à destination du public :

- Pilier 1 : Information
- Pilier 2 : Sensibilisation
- Pilier 3 : Initiation et éducation
- Pilier 4 : Formation
- Pilier 5 : Conception d'outils (animation / formation / document)
- Pilier 6 : activités au profit du secteur ErE ou d'un territoire



Activités transversales :

- Activités de mise en réseau
- Activités de promotion
- Partenaires et collaborations extérieures
- Vie de l'équipe

2. Des activités envisagées à travers le prisme des Objectifs de Développement Durable

Pour la Maison de l'Environnement, l'**opérationnalisation des Objectifs de Développement Durable** (ODD) touchant aux thématiques environnementales (notamment à travers la Stratégie wallonne de développement durable) est également une priorité.



C'est ainsi que chaque action menée est associée à un ou plusieurs ODD prioritaires.

Par ailleurs, dans toutes nos activités, nous veillons à éviter tout impact négatif sur les autres ODD.

Ce référencement apparaît à chaque chapitre du rapport.

B. Rapport d'activités

1. Missions générales

Espace Environnement, avec le soutien de la Ministre wallonne de l'Environnement, met en œuvre un programme annuel d'activités pour la Maison de l'Environnement sur l'ensemble du territoire régional.

La mission principale de la Maison de l'Environnement est d'impulser une participation active à la gestion concertée de l'environnement dans une perspective de développement durable. Pour cela, elle a développé des compétences spécifiques :

- Induire des changements de comportement et susciter la mobilisation citoyenne ;
- Animer des concertations et médiations ;
- Soutenir des projets participatifs ;
- S'impliquer dans des réflexions stratégiques menées à l'échelle de la Wallonie.

Ces compétences sont mises au service de **cinq grandes missions** :



Information



**Concertation
et médiation**



**Accompagnement
de projets
participatifs
durables**



Expertise



**Communication
et mise en
réseau**

L'échange d'expériences et la mise en réseau des acteurs dans de multiples contextes restent véritablement des valeurs ajoutées de l'intervention de la Maison de l'Environnement. Forte de plus de 35 ans d'activités en Wallonie, celle-ci possède une excellente connaissance tant des forces vives à la manœuvre dans les territoires que des jeux de collaboration et d'influence qui s'exercent entre elles.

La Maison de l'Environnement est au service de différents publics.

Les citoyens et le monde associatif sont particulièrement ciblés par les services proposés. En effet, il importe de qualifier ces acteurs tant par l'information et le conseil que via un soutien à la structuration de leurs réflexions et projets ; ceci afin de les amener à prendre une place significative dans les processus de concertation, de co-construction, voire de décision, touchant au cadre de vie et, de façon plus large, à l'environnement.

Les pouvoirs publics, et plus spécifiquement **les entités locales** telles que les communes, constituent également un public-cible de la Maison de l'Environnement. Ils y trouvent des conseils et outils pour renforcer les actions de gestion du territoire de façon participative et innovante.

2. Les activités d'information, conseil et formation



- 1 - Information
- 2 - Sensibilisation
- 3 - Initiation et éducation
- 4 - Formation
- 5 - Conception d'outils



Pour la Maison de l'Environnement, l'information est une étape essentielle qui permet aux individus de se positionner en tant qu'**acteurs éclairés et aptes à agir** pour favoriser le développement durable de leur cadre de vie.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- délivrer une information claire, accessible et actualisée, générale ou spécialisée (juridique, technique...);
- aider à la compréhension de situations concrètes parfois complexes ;
- conseiller pour une participation citoyenne active et responsable ;
- anticiper d'éventuels conflits.

A ces fins, plusieurs outils sont exploités. Ils sont présentés ci-dessous.

2.1. La permanence

Cet outil répond à une **demande d'information spécifique et ciblée** en apportant des réponses et conseils au cas par cas.

Les personnes recherchant une information relative à l'environnement et au cadre de vie sont ainsi mises en contact avec des éco-conseillers qui prodiguent des conseils adaptés à la nature de leur demande.



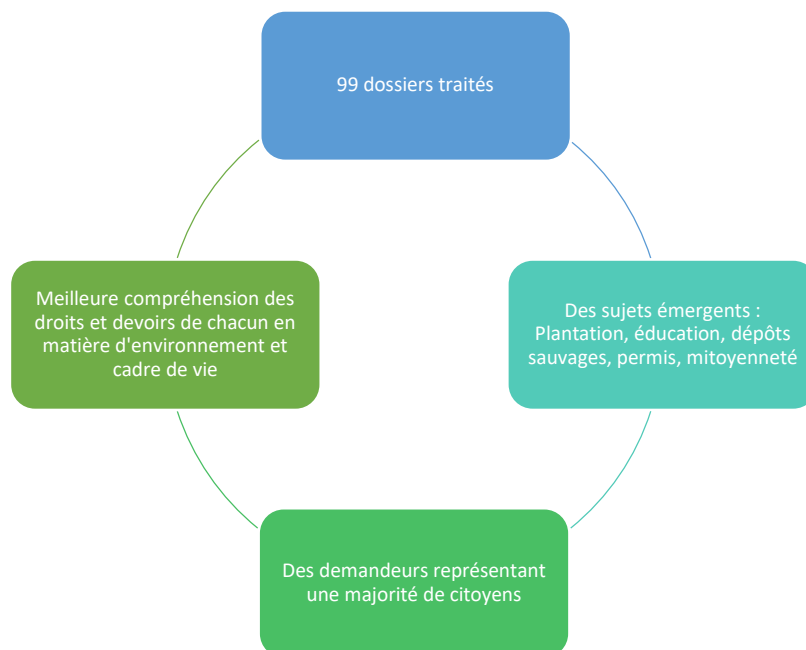
En parallèle aux initiatives de terrain suivies par la Maison de l'Environnement, les appels reçus à la permanence téléphonique ou par mail mettent en évidence l'évolution des préoccupations des citoyens et, plus largement, celle **des besoins sociétaux**. Cette information est précieusement exploitée pour produire des outils. Elle est aussi impulsée dans des réflexions alimentant les politiques régionales.

Accessible du lundi au vendredi au 071/300.300, par mail me@lamaisondelenvironnement.be ou sur simple visite dans nos locaux de Charleroi, la permanence rencontre diverses attentes :

- le demandeur reçoit des éclaircissements par rapport à des démarches administratives ou un processus législatif ;
- l'éco-conseiller l'aide à trouver les bons interlocuteurs et peut servir d'intermédiaire ou de médiateur en cas de conflit.

Chaque dossier est répertorié de façon informatique dans **une base de données permettant d'évaluer** annuellement les caractéristiques des demandes (objet de la demande, zone géographique, profil du demandeur...).

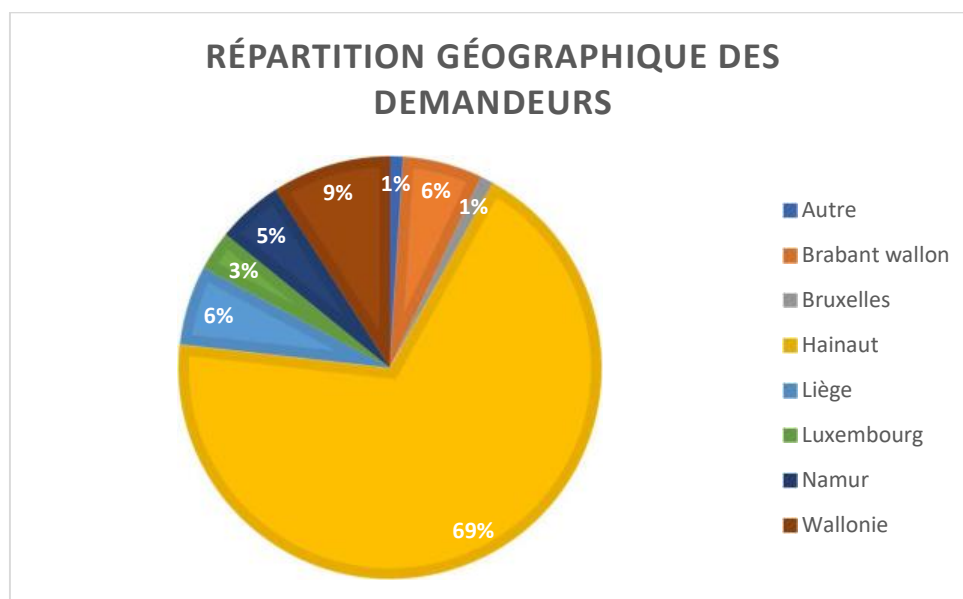
Pour 2023, les quelques chiffres-clés suivants sont à épingle



La liste des dossiers traités pour la permanence de la Maison de l'Environnement entre janvier et décembre 2023 est jointe en annexe 3.

Les statistiques plus précises de cette activité sont reprises ci-dessous.

La répartition géographique des dossiers traités est ainsi la suivante :



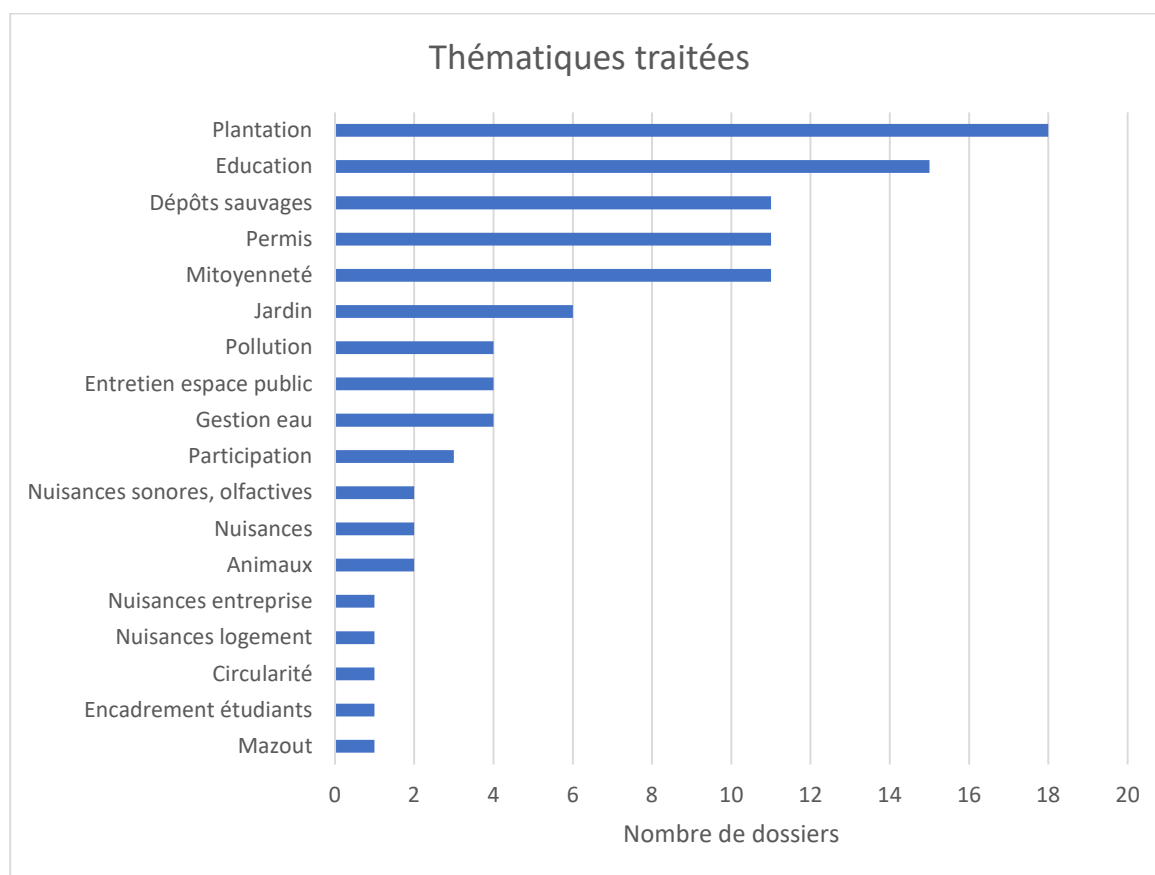
On constate que le service est **sollicité par des demandeurs issus des cinq provinces wallonnes**. Ce résultat est le fruit d'un travail de promotion des services offerts, réalisé tout

au long de l'année. La visibilité plus importante en province de Hainaut (69% des dossiers) s'explique, entre autres, par la localisation même des bureaux à Charleroi et par les relations plus étroites de la Maison de l'Environnement (et, plus globalement, d'Espace Environnement) avec de nombreuses communes du Hainaut. La notoriété de nos services y est donc plus élevée.

Les dossiers répertoriés dans la rubrique « Wallonie » sont des demandes parvenues par mail, et que nous traitons, mais pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernant les coordonnées exactes du demandeur. Néanmoins, l'objet de la question nous permet de savoir qu'elle vient de Wallonie.

Par ailleurs, nous avons également été sollicités par un demandeur provenant de Bruxelles, et une demande nous a été adressée à partir de la France. Cette dernière a été répertoriée dans la rubrique « Autre ».

Les sujets des questions formulées à la permanence sont divers. Ils touchent à la fois à des **aspects juridiques et légaux, ainsi qu'à des aspects pratiques et techniques**. Le tableau ci-dessous reprend le classement des dossiers par thématiques traitées :



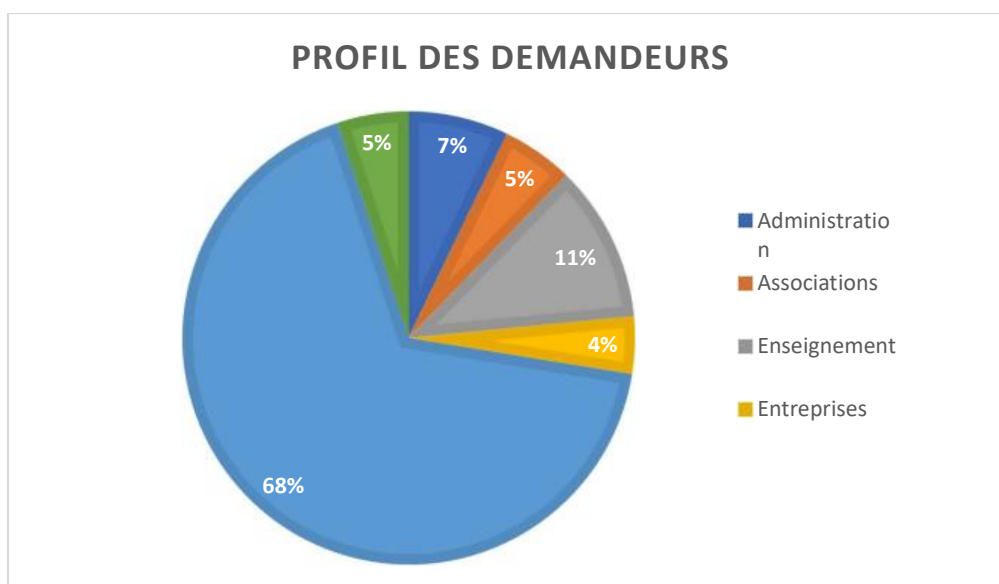
Depuis plusieurs années, à côté des demandes individuelles concernant les distances de plantations et les conflits liés à la présence de plantations gênantes dans les propriétés voisines, nous constatons que les sujets se diversifient de manière croissante.

Parmi les thématiques observées pendant l'année écoulée, les questions liées à l'éducation à l'environnement sont très présentes (processus participatifs, EcoTeam, matières POLLEC,

rôle d'un conseiller en environnement, etc.). Nous observons également deux nouvelles thématiques : l'entretien de l'espace public ainsi que la circularité, à travers notamment des questions relatives à la réparation et le réemploi d'objets. Parmi les autres thématiques observées, nous retrouvons, comme en 2022, la détention d'animaux et les nuisances potentiellement occasionnées, les nuisances environnementales en proximité immédiate du cadre de vie du demandeur, et les incivilités environnementales (et plus particulièrement, les dépôts sauvages de déchets).

Enfin, l'analyse du profil des personnes qui font appel à la permanence nous révèle que :

- 73% d'entre elles sont des particuliers ou collectifs citoyens dont 5 % représentent des associations, ce qui est en phase avec les objectifs premiers du service proposé ;
- 18% sont des administrations ou des personnes issues du secteur de l'enseignement ;
- 9% sont des professionnels et entreprises (secteur privé).



2.2. Le centre de documentation

Le Centre de documentation d'Espace Environnement propose divers services d'information à la Maison de l'Environnement.



Tout d'abord, il assure l'envoi régulier d'informations recueillies auprès de newsletters, revues et autres sources sélectionnées avec soin. Grâce à ses outils spécialisés, il réalise une veille documentaire à la pointe de l'actualité sur les thèmes en lien avec l'environnement (voir ci-joint un nuage de mots de ces thèmes).

De plus, la Maison de l'Environnement a la possibilité d'effectuer des recherches documentaires dans la base de données du Centre de documentation. Cette fonctionnalité permet de trouver des réponses aux questions de la permanence, d'aider à la rédaction de fiches et de mettre à jour les

connaissances des éco-conseillers. La base de données du Centre de documentation est constamment enrichie de nouvelles ressources telles que des livres, des brochures, des outils pédagogiques, des articles...

Pour l'année 2023, « 75 » nouvelles références ont été ajoutées en lien avec la Maison de l'Environnement (voir annexes 4 et 5).



2.3. Fiches-conseil et farde DD

La Maison de l'Environnement dispose d'une **série de fiches-conseil destinées à vulgariser la législation** en lien avec différents sujets : permis d'environnement, permis unique, distances de plantation, épuration, incivilités environnementales et code forestier.

Les fiches assurent une réponse adéquate aux demandes (tant des citoyens que des administrations communales) et constituent, à ce titre, un outil d'information particulièrement accessible, et donc utile.

Ces fiches-conseil sont principalement consultées par le biais d'un téléchargement¹. Au-delà de leur consultation possible en ligne, certaines fiches sont également disponibles en version papier. Au vu du succès remporté auprès du grand public, nous restons convaincus de l'intérêt de publier et d'actualiser régulièrement des fiches-conseil et continuerons donc à les promouvoir activement, sauf avis contraire du comité d'accompagnement.

La série des 8 fiches-conseil dédiées au permis d'environnement a fait l'objet d'une révision et a été largement diffusée en 2023.

La série dédiée au permis unique est également en cours d'adaptation et sera diffusée en 2024.

A l'avenir, les éléments repris dans les fiches-conseil seront proposés sous un format « FAQ » (Frequently Asked Questions, questions fréquemment posées), afin de s'adapter aux comportements de recherche actuels des utilisateurs du Web et d'offrir une information rapide et immédiatement accessible en réponse à un questionnement précis. De plus, ce format



¹ Les fiches-conseil de la Maison de l'Environnement sont consultables en ligne : <https://www.lamaisondelenvironnement.be/fiches-legislatives/>

permettra une mise à jour plus facile et plus rapide lors de modifications législatives et pourra faire le lien vers d'autres sites de références.

Cette nouvelle manière de proposer de l'information a été initiée fin de l'année 2023 avec Genially, un outil permettant de créer des contenus interactifs et animés.

3. L'organisation de concertations territoriales



6 - Activités au profit du secteur ErE ou d'un territoire



La concertation est un **moyen privilégié d'intervention** de la Maison de l'Environnement, que ce soit dans le cas de la gestion d'un conflit, d'une procédure de consultation publique ou l'accompagnement de projets.

Les demandes de concertation peuvent émaner des autorités communales ou régionales, des entreprises ou des habitants. Elles prennent le plus souvent place dans le cadre de processus réglementaires (demande de permis d'environnement ou de permis unique). Des concertations particulières sont toutefois aussi menées dans le cadre de demandes d'accompagnement de projets (tracer des sentiers de promenades, initier un compost collectif ou un jardin partagé, par exemple).



Dans tous les cas, **l'intervention d'un tiers neutre**, garant de l'établissement et du maintien d'un climat de confiance, est propice à l'installation d'un espace de dialogue de qualité. C'est bien là le rôle de la Maison de l'Environnement.

3.1. Production d'éléments de méthode

Au cours de l'année 2023, la Maison de l'Environnement a travaillé à l'élaboration de contenu d'information pour préciser la posture et les méthodes d'intervention qui peuvent être pratiquées dans les communes pour répondre aux besoins de concertation grandissants. En effet, les projets d'aménagement sont toujours plus nombreux et diversifiés. Par ailleurs, les gestionnaires communaux sont de plus en plus soucieux d'impliquer les acteurs locaux dans le développement de leur cadre de vie.

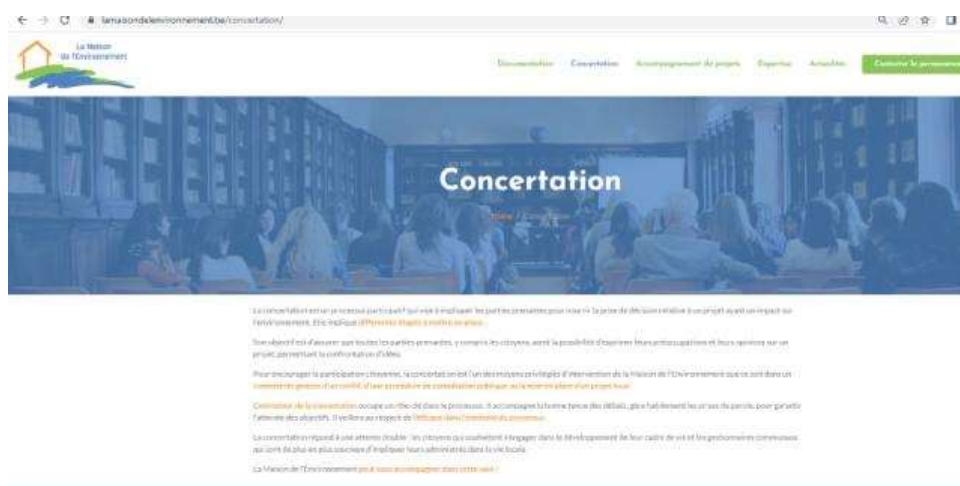
Les communes ne peuvent que rarement faire appel à un prestataire pour animer un processus participatif dans la durée, mais elles manquent parfois de compétence. C'est pourquoi nous avons produit un recueil méthodologique qui vise à :

- retracer les grandes étapes d'un parcours de concertation ;
- fournir des trucs et astuces pour animer au mieux ;
- garantir le maintien de l'éthique durant le processus ;
- appréhender les différents contextes dans lesquels une concertation peut voir le jour.

Au-delà des contenus issus de la riche expérience de terrain de la Maison de l'Environnement, nous avons organisé des interviews des agents de participation récemment installés dans quelques communes wallonnes et qui échangent déjà entre eux à travers un réseau informel

en construction. Leurs témoignages éclairent les choix à poser pour dessiner les processus participatifs.

Ces informations sont reprises en contenu web sur le site de la Maison de l'Environnement et déclinées sous différents onglets : <https://www.lamaisondelenvironnement.be/concertation/>



[3.2. Concertation autour d'un projet de mobilité douce à Enghien](#)

La Ville d'Enghien a demandé un accompagnement de la Maison de l'Environnement concernant un processus de concertation autour d'un projet de mobilité douce (aménagement d'un tronçon cyclo-piéton). Une réunion avec les autorités et la Maison de l'Environnement a eu lieu afin de préparer une rencontre avec un collectif de citoyens opposés au projet. Cette rencontre prévue le 21 septembre a été annulée, mais une autre a eu lieu ultérieurement avec une délégation des riverains, mais sans la présence de la Maison de l'Environnement.

[3.3. Accompagnement du projet d'implantation d'un circuit de motocross sur le territoire de Courcelles](#)

La Commune de Courcelles envisage de construire un circuit permanent de motocross sur son territoire, le long de l'autoroute E42. Le projet pose question localement et un collectif de citoyens milite contre cette implantation. L'administration communale a organisé une réunion d'information préalable à destination des citoyens quant au contenu du projet. Malgré cette première réunion publique relativement constructive, le mécontentement d'une partie de la population ne décroît pas. Face à cette opposition, l'administration communale désire maintenir un dialogue constructif avec les riverains, afin que le projet puisse voir le jour dans les meilleures conditions d'acceptation.

La Maison de l'Environnement a été sollicitée par les autorités communales pour animer le comité d'accompagnement du projet. Ce comité d'accompagnement, composé de représentants de la Commune, mais également de citoyens opposés au projet, permettra de garantir que toutes les conditions d'exploitation seront bien rencontrées par le responsable du circuit de motocross.

Actuellement, une étude d'incidence est menée par un bureau d'étude agréé pour identifier les divers impacts du projet sur l'environnement (eau, sol, bruit, air...). Lorsque les résultats seront connus et le permis d'exploitation accordé (le cas échéant), la Maison de l'Environnement sera amenée à travailler avec le comité d'accompagnement, en gardant une position de tiers neutre.

3.4. Module de formation « Animer une concertation » à destination des futurs éco-conseillers

Pour mieux outiller les futurs éco-conseillers en matière de concertation, nous avons contacté l'Institut Eco-Conseil (IEC) de Namur. L'objectif de la démarche a été de recueillir les besoins de l'IEC en matière de concertation dans le parcours de formation et de proposer des contenus méthodologiques adaptés aux attentes des stagiaires.

Etant donné l'accueil très favorable de la proposition, un module de formation est en cours de création. Il sera délivré durant une session de 3 heures à l'attention d'une vingtaine de stagiaires.

Le module de formation sera à la fois didactique, interactif et construit sur base de l'expérience de la Maison de l'Environnement en matière de concertation. La première session de formation sera programmée fin mars 2024.

4. Accompagnement de projets



Activités au profit du secteur ErE ou d'un territoire



La Maison de l'Environnement propose ses services pour accompagner des projets participatifs, de la genèse des idées à la concrétisation, que ce soit dans un quartier, une école, une maison de repos...

La Maison de l'Environnement met ainsi en pratique son savoir-faire pour :

- cerner les besoins et les attentes du public visé ;
- développer une méthode de travail créative et des outils pertinents de mobilisation et de conception participative ;
- dynamiser le processus engagé ;
- évaluer et capitaliser le travail réalisé pour que l'expérience soit valorisée et profite à d'autres.

4.1. Mise en place d'un « Défi Biodiversité » et production d'un guide méthodologique

Entre avril et décembre 2022, la Maison de l'Environnement a accompagné la commune de Montigny-le-Tilleul, première commune wallonne à s'être inscrite dans ce processus inédit. Le projet a rassemblé une vingtaine de citoyens qui ont posé leur candidature et accepté de relever des défis individuels et collectifs.

En collaboration avec l'administration communale, ce défi s'est déroulé pendant 8 mois, rythmé par des ateliers collectifs toutes les 4 à 6 semaines, dont les thèmes ont été définis en concertation avec les participants.

En fin d'année, un événement fédérateur a été organisé, les citoyens impliqués ont été félicités et reconnus dans leur nouvelle fonction d'Ambassadeur Biodiversité pour la commune. L'administration s'est réjouie du succès et souhaite poursuivre la dynamique d'implication citoyenne.

A l'issue de cette expérience pilote, un guide méthodologique, sous la forme de fiches interactives, a été rédigé. Ce « kit Défi Biodiversité » se compose de 12 fiches méthodologiques destinées à aider les organisateurs à préparer, mettre en œuvre et évaluer leur Défi Biodiversité. Pour chacune de ces étapes, le lecteur est aiguillé de manière chronologique à l'aide d'éléments méthodologiques détaillés et d'outils « prêts à l'emploi », tels qu'une charte d'engagement, un référentiel d'actions, un carnet de bord, etc.

Ce format très pratique et rapide à consulter sera diffusé à l'ensemble des communes wallonnes afin que puissent progressivement germer des Défis dans d'autres communes wallonnes. Pour accroître la visibilité du dispositif « Défi Biodiversité », une capsule vidéo promotionnelle présentant le déroulement d'un défi et des témoignages, sera réalisée en 2024. Elle sera diffusée via plusieurs canaux de communication, notamment lors du Salon Municipalia en avril 2024.



4.2. Accompagnement d'un projet citoyens : "Récolte de déchets organiques en vélo cargo"

La Maison de l'Environnement a été contactée par le collectif citoyen Jardinelle pour les accompagner dans le déploiement de leur projet de récolte de déchets organiques à domicile par le biais d'un vélo cargo.

Jardinelle est une initiative citoyenne qui anime un jardin partagé sur Charleroi et qui désire élargir sa palette d'activités à un ramassage de déchets organiques sur le quartier.



Deux rencontres ont été organisées avec le groupe pour approfondir certains aspects critiques de leur projet :

- Donner envie aux habitants de s'impliquer dans le projet ;
- Evaluer le nombre de foyers qui pourraient bénéficier de la collecte en porte à porte ;
- Récolter les attentes des habitants pour amplifier le programme des activités.

La Maison de l'Environnement a pu les aiguiller et leur formuler des propositions pour assurer le meilleur déploiement possible du projet.

5. Activités de mise en réseau



Activités au profit
du secteur ErE ou
d'un territoire



Partenaires et
collaborations
extérieures

5.1. Co-organisation des Rencontres de l'ErE

Aux côtés du Réseau IDée, la Maison de l'Environnement s'impliquera une nouvelle fois dans les Rencontres d'Education relative à l'Environnement (ErE). Elles se tiendront les 5 et 6 février 2024 à Eupen et porteront cette année sur le thème de la « Résilience des territoires ». Il sera question d'aborder la façon dont le secteur de l'ErE peut se positionner et contribuer à son niveau à développer des activités qui explorent les capacités à anticiper, s'adapter et s'engager dans un monde où les perturbations de tout ordre ne vont faire que croître.

Une rencontre préparatoire avec les partenaires a eu lieu le 7 septembre avec les objectifs suivants :

- Récolter les besoins / attentes pour les Rencontres ;
- Faire émerger des idées d'activités, d'intervenants, etc. ;
- Consulter sur le pré-programme et la manière d'appréhender la thématique.



6. Expertise



Activités au profit du secteur ErE ou d'un territoire



Partenaires et collaborations extérieures

6.1. Participation à des commissions et groupes de travail régionaux

Par le biais de la permanence évoquée précédemment, lors de processus de participation ou encore à l'occasion d'accompagnement de projets, la Maison de l'Environnement travaille en **étroite relation avec les acteurs de terrain** (réseau associatif, communes, citoyens...).

Dans le but de **transmettre les expériences capitalisées et les informations recueillies** auprès de ces acteurs de terrain, elle fait part de son expertise à différents niveaux :

- Participation aux travaux d'Associations 21 : en 2023 la Maison de l'Environnement s'est impliquée spécifiquement sur la question de l'appropriation des ODD ;



- L'équipe de recherche SEED (Socio-Économie, Environnement et Développement), rattachée au Département des Sciences et gestion de l'environnement de l'Université de Liège, a invité la Maison de l'Environnement à prendre part à la co-conception d'un projet innovant de laboratoire de délibération citoyenne pour la transition écologique.

Afin de développer ce service et de formaliser ses méthodes, l'équipe SEED expérimente un collectif hybride composé de chercheur.euse.s et de praticien.ne.s pour développer et instituer un laboratoire de délibération citoyenne pour la transition écologique : le "Citizen Footprint Lab". Le 6 avril, un atelier a eu lieu pour mieux cerner les attentes des acteurs de terrain afin de concevoir le Citizen Footprint Lab de manière à répondre à un réel besoin.



- Dans le cadre de l'étude menée par le Laboratoire d'Économie et Développement Rural Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAPRU ULg), une chercheuse a sollicité l'avis de la Maison de l'Environnement au sujet de la végétalisation d'espaces (densément) minéralisés. L'intérêt s'est porté sur les projets de végétalisation de quartiers dans lesquels les citoyens et/ou groupements locaux se sont impliqués et/ou s'impliquent encore (dans leur conception, dans leur réalisation, leur gestion et/ou animation). Nous avons débattu autour des questionnements suivants :
 - o Comment les citoyens et acteurs locaux s'impliquent-ils dans des projets de végétalisation de quartiers urbains dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques : dans quelles étapes s'impliquent-ils, qui sont les acteurs impliqués, quel(s) rôle(s) jouent-ils ?
 - o Comment optimiser l'implication citoyenne/locale et sa pérennité ? Quels sont ses facteurs d'influence ?
 - o Quelles sont les conséquences de l'implication citoyenne/locale sur les qualités environnementale et sociale des projets ?

- A la demande du Réseau Idée, la Maison de l'Environnement a été impliquée dans la coproduction d'un outil pédagogique traitant de la biodiversité. L'objectif et la cible de l'outil sont les suivants : fournir aux éducateurs/formateurs/animateurs (non spécialistes et non spécifiquement scolaires) des infos et ressources pédagogiques pour travailler avec un public de +16 ans sur les questions de biodiversité, au travers de 6 dimensions (santé, services rendus, philosophie, politique, sciences, émotions). Cet outil, nommé **Biodiver6D**, a pour but de fournir des informations vulgarisées et un regard analytique sur l'importance de la biodiversité, ainsi que des activités « clé en main » et des ressources complémentaires accessibles en ligne. Grâce à ses 6 dimensions, il permet d'aborder les questions de biodiversité de manière systémique, critique et complexe, sans pour autant disposer d'une expertise naturaliste. Nous avons rejoint un comité d'accompagnement dont les missions ont consisté en la relecture du livrable et la formulation d'avis pour améliorer l'outil. Cet outil est disponible en ligne : www.reseau-idee.be/biodiver6D. La Maison de l'Environnement a contribué à la diffusion de l'outil.



6.2. Participation à des jurys et comités d'accompagnement

Au premier semestre 2023, la Maison de l'Environnement s'est engagée à participer aux jurys des projets suivants :

- L'appel à projets « Tous chauds pour le climat », coordonné par la Fondation Roi Baudouin (FRB). Par le biais de cet appel à projets, la FRB recherche des projets qui, d'une manière fédératrice et mobilisatrice, encouragent certains groupes cibles qui se sentent actuellement peu ou pas impliqués dans les questions climatiques à agir en faveur du climat. Nous avons analysé 35 dossiers et assuré la présidence du jury qui s'est tenu le 26 janvier. Les projets retenus ont obtenu 30.000€ de financement et un accompagnement technique.
- Dans le cadre de l'appel à projets « Vis mon village » également coordonné par la Fondation Roi Baudouin, nous avons analysé 95 dossiers et avons participé au jury de sélection le 23 mai 2023.
- Encadrement d'une stagiaire de l'Institut Eco-Conseil, dont le travail porte sur la végétalisation des cimetières et l'acceptation sociale de la pratique auprès des citoyens sur la commune de Honnelles. Après avoir défini le contour de ses travaux et identifier les premiers besoins d'encadrement, la stagiaire a entamé son projet. En fin d'année, elle a ré-interpellé le chargé de mission de la Maison de l'Environnement pour obtenir des conseils concernant l'implication des citoyens. Son stage prendra fin en mars 2024.
- Participation au jury de l'appel à projets « Wallonie en fleurs », à la demande de l'ASBL Adalia 2.0 qui pilote le projet, et analyse du dossier de la Ville de Thuin. Le 29 juin 2023, le jury a rencontré les représentants de la commune de Thuin et visité les différents aménagements réalisés. A l'issue de la visite, un formulaire d'évaluation a été complété et transmis à Adalia 2.0.



- La Cellule Permanente Environnement-Santé a travaillé sur l'élaboration d'un nouveau portefeuille d'actions en santé-environnement (Plan ENVieS) et un nouvel avant-projet stratégique. Ce dernier, qui reprend une liste d'objectifs et d'actions pour le futur plan d'actions, a été développé sur base d'une consultation grand public en ligne. La Maison de l'Environnement a été conviée à participer à la dernière phase du processus, à savoir la concrétisation des nouvelles actions et la finalisation du Plan. Elle a participé à deux groupes de travail :
 - o substances préoccupantes, qualité de l'eau, qualité des sols, alimentation ;
 - o changements climatiques, biodiversité, espaces verts, services écosystémiques.
 L'objectif de ces rencontres était de définir des projets concrets et les partenariats à développer pour permettre d'atteindre les objectifs définis dans l'avant-projet stratégique.

Par ailleurs, la Maison de l'Environnement est **régulièrement sollicitée par des stagiaires dans le cadre de leur travail de fin d'études**. Des conseils sont alors délivrés à l'occasion d'entretiens individuels ponctuels. En 2023, les demandes suivantes ont été reçues :

- étudiante en éco-solidarité qui dans le cadre de son travail de fin d'année, a dû interviewer un conseiller en environnement, 15 mai 2023 ;
- étudiante à l'IPAMC - ITA (Institut Technique Agricole) de Soignies qui dans le cadre de son travail de fin d'études réalise une étude agro-environnementale du problème des coulées de boue en provenance de terrains agricoles. Durant une interview, il a été question de cerner les contours de l'action du conseiller en environnement dans ces dossiers épineux et pluridisciplinaires. Si la discussion a mis en évidence la difficulté d'endosser un rôle neutre dans la concertation, on a aussi soulevé le rôle-clé du conseiller en environnement pour son analyse systémique de la situation.

7. Activités de promotion



7.1. Site web et réseaux sociaux

La Maison de l'Environnement dispose de son propre site Internet afin de présenter ses services et outils : www.lamaisondelenvironnement.be.

L'actualité de nos activités y est régulièrement publiée.

Par ailleurs, une interaction est établie avec la page Facebook existante (<https://www.facebook.com/maisonenvironnementwallonie>), ce qui autorise une plus grande dynamique et des followers plus nombreux (301 « amis » au 31/12/2023) et mieux informés.

Pour ce qui est de la page Facebook elle-même, 40 posts y ont été publiés durant la période de rapportage, sur les sujets suivants :

- l'annonce des événements organisés par la Maison de l'Environnement, tels que le Défi Biodiversité ;



- le relais d'événements ayant trait à l'environnement en Wallonie, auxquels la Maison de l'Environnement apporte son crédit ;
- la promotion d'outils offrant des possibilités aux citoyens de s'impliquer dans la préservation de leur cadre de vie ;
- la mise en valeur d'ouvrages et études sur des problématiques environnementales traitées par la Maison de l'Environnement ;
- des communications sur des appels à projets auxquels les collectifs citoyens ou administrations peuvent répondre ;
- des enquêtes sur des thématiques environnementales, permettant d'élaborer des plans d'actions.

L'usage d'Internet et des réseaux sociaux a tout son sens pour la Maison de l'Environnement, dont la majorité des services est développée à destination du citoyen. Par ce biais, la Maison de l'Environnement peut engranger en retour, commentaires, suggestions et idées nouvelles à développer. En cela, elle met également en application le principe de participation et de coproduction.

7.2. Stand au salon Municipalia

Les 20 et 21 avril 2023, la Maison de l'Environnement a participé au Salon Municipalia à Marche-en-Famenne. Cet événement s'adresse principalement aux mandataires communaux wallons. Il offre dès lors, une belle opportunité pour présenter nos services. Par ailleurs, les échanges et discussions que nous avons régulièrement avec les élus et les agents à cette occasion nous permettent d'épingler d'éventuels sujets d'intérêt pour nos futures activités.



7.3. Festival « La Semo »

Fondé sur les valeurs de durabilité, le festival La Semo propose une offre culturelle riche et variée tels que concerts en plein air, spectacles d'art de rue, conférences, animations pédagogiques et ludiques pour tous les âges.

Durant les 3 jours que dure ce festival, une zone est mise à disposition d'associations environnementales et de développement durable. C'est dans ce cadre qu'Associations21 a réservé un emplacement pour un stand axé sur les Objectifs de Développement Durable avec une animation utilisant l'outil Cap2030. Associations21 a sollicité ses partenaires pour tenir le stand et la Maison de l'Environnement a répondu présente, le vendredi 7 juillet.



7.4. Rencontres de la Participation Citoyenne

La Maison de l'Environnement a été invitée à participer à la seconde édition des Rencontres de la Participation Citoyenne, le 13 octobre 2023 à Mons. Cet événement est organisé par les universités partenaires du certificat interuniversitaire en démocratie participative. L'édition 2023 a mis les étudiants à l'honneur, en proposant un programme permettant aux jeunes de rencontrer des acteurs professionnels de la participation.

De riches échanges ont eu lieu avec les étudiants pour identifier les freins et les motivations des jeunes à s'impliquer dans des dynamiques participatives et prendre une place active dans le développement de leur cadre de vie. Ce fut une belle occasion pour exposer les services et accompagnements proposés par la Maison de l'Environnement, tout en mettant en avant des retours d'expériences.

8. Vie de l'équipe

8.1. Bilan d'occupation du personnel

La Maison de l'Environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme font la force des projets entrepris. Le tableau présenté en page suivante reprend l'équipe de travail.

Par ailleurs, la Maison de l'Environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, de différentes personnes ressources et, en particulier de :

- Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster ;
- Marthe Desclée : documentaliste.

Enfin, la Maison de l'Environnement s'insère dans un vaste réseau constitué d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de l'environnement. Elle est membre de fédérations telles que le Réseau IDée ou Canopea, et entretient des contacts réguliers avec des acteurs tels que les GAL, CRIE, parcs naturels, l'Institut Eco-Conseil, la FRW, etc. Ce réseautage apporte un complément aux ressources internes et permet d'échanger activement de nombreuses informations, méthodologies et pratiques mais aussi d'orienter au mieux les personnes qui entrent en contact avec elle.

Prénom NOM	Formation	Expérience utile (en années)	Rôle dans le cadre de la mission
Nancy BERNA	Licenciée en Sciences biologiques, éco-conseillère	7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination générale de la mission et relation avec le comité d'accompagnement ▪ Gestion administrative et financière ▪ Elaboration d'outils d'information et de sensibilisation ▪ Aide à la mise en place de projets participatifs ▪ Expertise et partage de bonnes pratiques
Delphine FONTENOY	Licenciée en Sciences biologiques, DES en Gestion de l'Environnement	18	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination axe information et conseil ▪ Coordination axe concertation ▪ Communication et mise en réseau
Jean-François BAYOT	Licencié en sciences du travail Conseiller en environnement	19	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement participatif et amélioration du cadre de vie
Eddy BACHORZ	Licencié en géologie Conseiller en environnement	26	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation et réflexion méthodologique
Marie-Valentine MAQUET	Master en Biologiques, master complémentaire en science et gestion de l'environnement	7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et conseil ▪ Aide à la mise en place de projets ▪ Concertation et réflexion méthodologique
Antonella GALIONE	Secrétaire de direction	28	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secrétariat de la mission

8.2. Formations suivies par le personnel

En 2023, des membres de l'équipe ont pu suivre une formation sur l'utilisation de Genially. Cet outil en ligne qui permet de créer des contenus interactifs et animés, sera utilisé pour adapter la présentation et le contenu des fiches-conseils disponibles sur le site de la Maison de l'Environnement. Le contenu sera présenté sous un format « FAQ » (Frequently Asked Questions, questions fréquemment posées), afin d'offrir une information rapide et immédiatement accessible.



9. Auto-évaluation

Année après année, la Maison de l'Environnement continue de trouver sa place en tant qu'acteur en éducation relative à l'environnement auprès des publics adultes. A travers ses différents axes de travail, qui se focalisent sur la mobilisation et l'implication de chacun, des changements de comportement s'opèrent et l'impact positif sur le cadre de vie se concrétise sur le terrain.

Après plus de 30 ans d'activités en Wallonie, l'échange d'expériences et la mise en réseau d'acteurs restent une valeur ajoutée de l'intervention de la Maison de l'Environnement.

Chaque année, la Maison de l'Environnement participe à plusieurs jurys et groupes de travail, ce qui prouve une reconnaissance de notre expertise et renforce la collaboration avec d'autres structures partenaires.

Le nombre de dossiers traités à la permanence est fidèle aux moyennes des années précédentes.

En 2023, nous avons beaucoup travaillé sur la production de plusieurs contenus méthodologiques ou juridiques (concertation, Défi Biodiversité, mise à jour des fiches-conseils...) visant à capitaliser nos expériences de terrain. De ce fait, nous avons eu moins d'activités de formation, d'animation et d'accompagnement.

En 2024, nous nous focaliserons sur des actions de communication afin d'apporter de la visibilité à nos services et actions. Une capsule vidéo est en cours de réalisation pour faire la promotion des Défis Familles Biodiversité et les fiches-conseils seront présentées via Genially sous un format attractif.

Le module sur la concertation qui sera intégré dans le programme de formation à destination des futurs éco-conseillers pourra également faire un focus sur l'importance de former à la mise en dialogue des usagers d'un territoire pour assurer un cadre de vie serein.

En ce qui concerne les accompagnements de projets, nous envisageons de collaborer avec la Fondation Roi Baudouin dans le cadre de l'appel à projets « Vis mon Village ». Lors de la séance organisée avec les porteurs de projet lauréats, la Maison de l'Environnement proposera ses services d'accompagnement aux collectifs qui seraient demandeurs.

Finalement, suite au Décret et l'AGW du 7 décembre 2023 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des associations environnementales, la perspective d'une reconnaissance offrirait une réelle plus-value à nos activités, telle que :

- l'opportunité d'approfondir certains sujets sur base d'une méthodologie d'intervention solide, fondée sur un agenda pluriannuel ;
- la possibilité d'ancrer des partenariats à plus d'un an et, ce faisant, de prendre des engagements plus pérennes, en accord avec le comité d'accompagnement.

C. Contacts

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions complémentaires au sujet de ce rapport d'activités :



Directeur :

Serge VOGELS, svogels@espace-environnement.be

Portable : 0496/29.95.94

Coordinatrice de l'équipe Environnement :

Delphine FONTENOY, dfontenoy@espace-environnement.be

Portable : 0497/43.76.84

Responsable du projet :

Nancy BERNA, nberna@espace-environnement.be

Portable : 0489/88.59.44

Adresse :

rue de Montigny 29 – BE-6000 CHARLEROI

Tél. : 071/300.300 - Fax : 071/509.678

www.espace-environnement.be